

SWITZERLAND - SUISSE

ICOMOS 1990: Bilan et avenir

Toute évaluation des accomplissements de l'ICOMOS dans le premier quart de siècle de son existence et de ses perspectives d'avenir doit commencer par un regard jeté sur la situation de l'Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale: désertification par l'usage d'armes modernes dans de larges zones des pays où la guerre a sévi; de Rotterdam, de Coventry, de Londres, de Caen, de Dresde; des agglomérations entières «gommées» de la carte. Des pertes de guerre énormes avant tout en Allemagne, en France, en Italie, mais aussi en Pologne et en Union Soviétique.

La reconstruction se met en mouvement, sous des auspices fort différents:

- Reconstruction totale (Rotterdam)
- Reconstruction partielle, lacunes comblées avec des architectures contemporaines (Cologne) en:
 - respectant les alignements, le système des murs anti-feu et les volumes;
 - élargissant les voies de circulation essentielles (Fribourg-en-Brisgau);
 - renonçant partiellement ou complètement au plan d'origine de la ville (Berlin);
 - essayant de reconstituer les éléments entièrement ou partiellement perdus avec la plus grande fidélité possible:
 - dans son apparence extérieure (Francfort / M.Römer);
 - dans sa structure et son apparence extérieure (Varsovie);
 - dans ses matériaux, sa structure et son apparence extérieure.

Les limites de notre compréhension de l'histoire se manifestent ainsi:

- abandon, refus du passé;
- acceptation fondamentale de l'histoire, avec une grande liberté dans la réinterprétation et le changement d'affectation qui en est toujours le corollaire;
- respect du donné historique, par une préservation suffisante de substance ancienne.

Mais des conflits se dessinent qui résultent de:

- la pression économique exercée sur les ensembles historiques des centres urbains;

- l'insuffisance des bases légales et des règlements de construction pour gérer la reconstruction, tant au niveau de l'Etat, qu'à celui des Communes;
- la formation insuffisante et de l'inconscience de la part des politiciens et des entreprises spécialisées appelés à travailler à la reconstruction.

Il faut par contre évoquer positivement:

- la prise de conscience de plus en plus large de la part de ceux qui sont directement concernés:
 - ceux qui ont souffert de la guerre;
 - ceux qui ont dû réparer les blessures infligées: les responsables de décisions politiques; les spécialistes, architectes et conservateurs des monuments; le public, c'est-à-dire les électeurs et contribuables.

L'UNESCO, organisation mondiale d'Etats pour la collaboration dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, poussa à la création d'une organisation faitière dans le domaine de la conservation des monuments. Celle-ci ne devint toutefois réalité qu'après l'union des musiciens, des écrivains, et des muséologues et naquit en Europe, créée par une majorité d'Européens pour l'Europe.

Etapes préliminaires

1957 Paris, Congrès international des architectes et des techniciens de la conservation des monuments

1964 Venise, 2^e Congrès.

Tous deux se rattachent à la conférence de 1931 à Athènes. Elaboration de principes fondamentaux et de lignes directrices de type général pour la conservation des monuments; à ne pas confondre avec la «Charte d'Athènes» issue en 1933 des CIAM, et qui est partiellement en opposition avec ces principes. Dans notre optique, les résolutions prises à cette époque s'avèrent être une réponse tardive à l'historicisme, ainsi:

- pas de reconstruction intégrale des monuments;
- utilisation mesurée, adaptée au caractère historique et artistique du bâtiment;
- maintien in situ;
- acceptation de matériaux et de techniques modernes (avant tout le béton armé!).

En 1954, à Venise, un groupe de travail élaboré sur la base d'un avant-projet une sorte de loi cadre de la conservation des monuments, la «Charte de Venise»; celle-ci est adoptée lors de la session finale du congrès. En même temps est décidée la *fondation d'une organisation faitière internationale* qui devra réunir tous ceux qui sont actifs dans le domaine de la conservation des monuments (conservateurs, historiens de l'art, archéologues, architectes et ingénieurs) et faire partie de l'UNESCO au titre organisation non gouvernementale (ONG).

Cette organisation prend corps en hiver 1964/1965, et organise au printemps 1965 à Varsovie son premier congrès, à l'occasion duquel l'ICOMOS est officiellement fondé et le premier comité exécutif élu, avec Piero Gazzola comme président et Raymond Lemaire comme secrétaire général.

La Charte de Venise est devenue entre-temps la doctrine fondamentale de la conservation des monuments. Elle a été conçue d'une part en référence au XIX^e siècle et à la conservation des monuments telle qu'elle était pratiquée depuis la première, et surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, d'autre part dans la perspective de la *situation actuelle* déjà évoquée. Sans être devenue un instrument légal et politique, de nombreux pays l'ont prise comme base pour leur propre pratique de la conservation des monuments. Pourtant trois problèmes appaurent déjà dans les premières années suivant son adoption.

1. L'archéologie comme partie intégrante et science auxiliaire de la conservation des monuments avait été trop peu prise en considération (art. 15). Les problèmes particuliers de la recherche archéologique et de l'archéologie urbaine n'étaient pas aussi actuels qu'aujourd'hui.
2. La Charte était restée dans le cadre traditionnel de la conservation des monuments, dans le sens où ses préoccupations étaient individuelles, concernaient principalement l'objet singulier et tenaient peu compte de l'aspect du monument dans sa *socialisation*, dans ses relations avec le paysage, le groupe architectural dont il fait partie, les ensembles bâtis, avec toute la cité (art. 14). Ce sont avant tout les pays de l'Est qui ont attiré l'attention sur le problème de l'*architecture anonyme*, de l'architecture «vernaculaire», et de l'architecture de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, c'est-à-dire précisément les bâtiments moyens, sans grand prestige, dont l'importance apparut de plus en plus significative pour l'image du site et de la cité.

3. Les questions relatives à la *reconstruction* possible, tolérée ou souhaitable, d'*éléments historiques existants*, au respect de l'intégrité du monument et aux adjonctions nouvelles à l'aide de matériaux, de techniques et de formes modernes (art. 9 et 10) provoquèrent des difficultés d'interprétation — non tant pour les «pères» de la Charte, pour qui le sens et la portée des dispositions étaient tout à fait clairs, mais pour les praticiens et les théoriciens des plus jeunes générations, qui ont parfois tendance à interpréter la Charte de façon restrictive et rigoriste.

Pour ces raisons les Comités consultatif et exécutif discutent depuis longtemps déjà de la possibilité de réviser et de compléter la Charte. Toutes les tentatives de formuler un nouveau texte qui incluerait la totalité des aspects de la préservation du patrimoine et qui pourrait remplacer la Charte de Venise, se conclurent par un échec. Celui-ci était inévitable car ICOMOS avait entre temps connu la «déseuropéanisation». En effet l'organisation n'avait plus seulement une prétention à l'universalité, elle était effectivement devenue une organisation faïtière moderne, qui devait, dans son contenu comme dans le support linguistique de ses communications, s'étendre au-delà de l'Europe et de la culture occidentale, et être comprise de tous. En soi, ce développement était favorable. Il était même nécessaire. Cependant l'intégration du Tiers Monde mena à des confrontations avec d'autres attitudes vis-à-vis de l'héritage architectural, qui sont, elles, le résultat d'une compréhension autre de l'histoire. Cela ne signifie pas que la conception occidentale du monument ne soit pas utilisable pour les cultures extra-européennes; mais elle ne détermine la relation de l'homme face à l'héritage architectural, culturel ou historique que d'une façon limitée, voire inexistante.

La discussion de savoir s'il était possible ou même souhaitable de réviser la Charte lors de l'Assemblée générale de 1978 de Moscou/Susdal mena à une véritable épreuve de force. Elle se termina par une claire *acceptation de la Charte dans sa forme originale*, aussi incomplète qu'elle puisse être, et par le renoncement à la remplacer par un autre document. La Charte de Venise devait sa naissance à la conscience claire des problèmes, au savoir et à l'expérience d'un petit choix de conservateurs des monuments, dont la compétence avait été reconnue par tous les congressistes. Son acceptation résulta de circonstances exceptionnellement favorables et aucune tentative de remplacement ne serait aujourd'hui, contrairement à hier, aussi riche de l'espoir d'un consensus général. L'Assemblée générale de Moscou décida aussi à une grande majorité de ne pas entrer en matière au

sujet de l'avant-projet d'une Charte révisée, mais de compléter celle-ci par un texte accompagnateur dans lequel seraient commentés et expliqués les principes, méthodes et techniques développés depuis 1964. Simultanément, on engagea l'élaboration d'une Charte sur les ensembles, les agglomérations urbaines et rurales, prises comme un tout, dans leur environnement. Deux groupes de travail furent rapidement créés, et peu après on commença à travailler aux versions françaises et anglaises de la *Charte sur les ensembles*. Le commentaire de la Charte de Venise fut quant à lui momentanément remis à plus tard.

Ce n'est pas ici le lieu de suivre le sort de la Charte sur les ensembles. Ce texte s'avéra être court, conçu d'une façon générale et donc pour cela applicable aux situations de toutes les parties du monde. Il fut généralement bien accueilli lors de sa présentation, mais disparut finalement dans un tiroir. A sa place apparut la «Charte de Tolède», adoptée à l'Assemblée générale de Washington 1987 et qui, conçue d'une façon moins globale, se limitait aux villes historiques. Elle avait d'ailleurs été précédée de la recommandation de l'UNESCO sur le maintien des ensembles architecturaux, recommandation qui avait été rédigée en 1976 à Varsovie et entérinée la même année à Nairobi.

Une mise à jour de la Charte de Venise ne me paraît plus guère possible aujourd'hui. C'est pour cela qu'on a fait le pas vers des *déclarations de principe régionales*. A celles-ci s'ajoutent, durant ce quart de siècle d'activité, plus de cent textes sur des problèmes méthodologiques et techniques particuliers et qui résultèrent de colloques consacrés à l'une ou l'autre discipline spécialisée, ou de conférences régionales qui se concentraient sur des questions spécifiques actuelles. Ces textes ont enrichi de multiples façons la théorie et la pratique de la conservation des monuments, même s'ils n'ont ni l'autorité morale, ni le caractère obligatoire d'une Charte.

C'est dans ce domaine avant tout que me semblent reposer les *possibilités actuelles et futures de l'ICOMOS*. Le temps des grandes déclarations de principe est sans doute passé. Ce qui est important, c'est que les spécialistes puissent discuter des problèmes par-delà les frontières nationales et régionales, et que chaque fois plusieurs générations participent au débat. Cela est la condition essentielle du développement d'un langage commun à la multiplicité des pratiques de la conservation des monuments sur toute la planète, pratiques qui sont bien différentes dans leurs manières de traiter les problèmes, mais dans lesquelles des attitudes fondamentales semblables se discernent.

Si l'ICOMOS ne veut pas rester une simple organisation tatière, mais exercer au contraire l'autorité qui est un présupposé nécessaire à la cohérence entre les comités nationaux qui constituent cette organisation, nous sommes obligés de constater que nous ne nous approchons pas du tout aujourd'hui de cet idéal. L'ICOMOS s'est étendu, mais à son accroissement quantitatif ne correspondent plus les amples actions qui existaient dans les années fondatrices. A cette époque où il s'agissait de soigner les plaies de la Seconde Guerre mondiale, elle reposait très essentiellement sur les réalisations grandioses et exemplaires de relativement peu de spécialistes. Leur prestige personnel rejaillit sur les organisations et procura ainsi à celles-ci non seulement une crédibilité mondiale, mais donna en même temps les impulsions décisives pour leur premier développement.

L'autorité qui en résulta pour l'ICOMOS a aujourd'hui singulièrement pâli. Certes, une série de comités nationaux et spécialisés effectue un travail précieux, tant dans le domaine pratique que dans l'élaboration de la théorie de la conservation des monuments. Certes, les Assemblées générales discutent dans les colloques qui leur sont associés des thèmes particuliers qui surgissent des situations actuelles pratiques de la conservation des monuments ou des problèmes concrets d'une région du monde ou d'un pays. Mais ce travail est limité à un cercle d'initiés, et ses résultats ne franchissent guère le milieu restreint des membres de l'ICOMOS. Ils ne sont plus connus du grand public, contrairement à ce qui était le cas dans les débuts.

Comment cet état de fait pourrait-il être corrigé, comment l'ICOMOS pourrait-il trouver un nouvel élan au lieu de sombrer dans une *routine administrative*, semblable à la Belle au Bois Dormant enfoncée dans son sommeil? Comment notre organisation peut-elle retrouver le poids qui ferait d'elle un *partenaire recherché pour l'UNESCO et ses états membres*? Ma conviction est que la solution réside pour l'instant dans un *renforcement du secrétariat*, qui est pour le fonctionnement de l'ICOMOS d'une importance capitale. Il est conçu comme une plaque tournante, en étroite liaison avec le comité exécutif, coordonnant non seulement le travail fourni dans le monde, mais transmettant aussi les impulsions provenant du centre. Ceci implique que l'input arrivant de tous côtés soit traité d'une manière critique. *Le Comité exécutif et le Bureau devraient retrouver la fonction d'un «think tank» et être organisés et équipés en conséquence.* Des stimulations à long terme ne peuvent pas provenir d'un simple travail administratif.

Vu sous l'angle international, la coordination est la base de la transmission du savoir et de l'expérience. L'information doit parvenir à l'extérieur par des canaux appropriés non seulement aux comités

nationaux et aux memores individuels, mais aussi aux politiciens, aux décideurs en matière de conservation des monuments. A côté de la parole ou de l'écrit, l'audio-visuel est apparu depuis longtemps. L'ICOMOS s'est penché assez tôt sur les questions qui s'y rapportent. Mais les problèmes qui se présentent aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier. On ne peut se libérer de l'impression que les décisions sont prises maintenant dans d'autres secteurs et que l'ICOMOS n'y joue actuellement aucun rôle important. *Mais par l'information l'ICOMOS peut et doit gagner, ou plutôt regagner, de l'influence sur la formation et l'éducation.* Même si les présupposés et les exigences avec lesquels la conservation des monuments est pratiquée dans les différentes régions du monde diffèrent dans une certaine mesure, le travail se joue toujours dans le même domaine de tension: tension entre le monument tel qu'il a été conçu, prévu et peut-être réalisé, et l'aspect que lui a conféré le temps. Un tour d'horizon nous montre à quel point le conservateur des monuments est désécurisé, paralysé même, par cette tension polaire. S'il prend le stade actuel du monument comme celui à maintenir, il bloque la roue de l'histoire, privilégie une apparence, une forme, qui peut être diamétralement contraire à la vraie destination du bâtiment et qui diminue sa valeur artistique. Le résultat de ce type de conservation des monuments est une sclérose totale. Si d'un autre côté il élimine les éléments gênants, il fait tourner la roue de l'histoire en marche arrière. Dans les deux cas il devient l'interprète du bâtiment qui lui est confié. Personne ne le déchargera de la responsabilité de sa décision ultime, de son attitude, de l'intervention qu'il aura préconisée. Mais l'ICOMOS peut au moins transmettre les acquis d'expériences du même genre. Si cet échange est rendu possible et assuré à travers le monde entier, alors un des buts majeurs de notre organisation aura été atteint.

Alfred A. Schmid, Président du Comité scientifique du colloque ICOMOS 1990

ICOMOS 1990: Bilanz und Zukunft

Jede Bewertung der Leistungen des ICOMOS im ersten Vierteljahrhundert seiner Existenz und seiner künftigen Aussichten muss mit einem Blick auf die Situation Europas am Ende des zweiten Weltkriegs beginnen: strichweise Verwüstung weiter Gebiete in den vom Krieg heimgesuchten Ländern durch den Einsatz moderner Vernichtungswaffen, Städte in Trümmern. Totalverluste durch erste Flächenbombardierungen: Zentren von Rotterdam, Coventry, London, Caen, Dresden; «Ausradierung» ganzer Siedlungen durch Bombenteppiche. Enorme Kriegsverluste vor allem in Deutschland, Frankreich und Italien, aber auch in Polen und der Sowjetunion.

Der Wiederaufbau kommt in Gang, unter sehr verschiedenen Vorzeichen:

- totaler Neubeginn (Rotterdam)
- teilweiser Wiederaufbau, Lücken mit zeitgenössischer Architektur gefüllt (Köln)
- unter Respektierung von Baufluchten, Brandmauersystem und Volumina
- unter Verbreiterung der wichtigsten Verkehrslinien (Freiburg im Breisgau)
- unter teilweiser oder völliger Absage an das Grundmuster der Siedlungen (Berlin)
- unter möglichst getreuer Wiederherstellung des ganz oder teilweise Verlorenen
- in der äusseren Erscheinung (Frankfurt a.M., Römer)
- in Struktur und äusserer Erscheinung (Warschau)
- in Material, Struktur und äusserer Erscheinung

Grenzen unseres Geschichtsverständnisses kommen in Sicht:

- Absage, Verleugnung der Vergangenheit
- Grundsätzliche Bejahung der Geschichte, bei weitgehender Freiheit der Neuinterpretation und Umnutzung, was immer das einschliesst
- Respektierung des geschichtlich Gewordenen, bei ausreichend erhaltener alter Substanz

Konflikte zeichnen sich ab. Sie resultieren aus

- dem wirtschaftlichen Druck auf die historischen Ensembles in den Stadtzentren

den unzulänglichen gesetzlichen Grundlagen auf staatlicher, unzulänglichen Baureglementen auf kommunaler Ebene, um den Wiederaufbau zu steuern

– der ungenügenden Ausbildung und dem mangelnden Problembewusstsein der zum Wiederaufbau berufenen Politiker und Fachkräfte

Positiv sind dagegen zu erwähnen:

- die Einsicht weiter Kreise der direkt Betroffenen: jener, die den Krieg erlitten
- jener, welche die geschlagenen Wunden zu heilen hatten: politische Entscheidungsträger
- Fachleute, Architekten und Denkmalpfleger
- Öffentlichkeit, d.h. Stimmbürger und Steuerzahler

Die UNESCO, die weltweite Organisation von Staaten zur Zusammenarbeit auf dem Gebiet der Erziehung, der Wissenschaft und der Kultur regte die Schaffung einer Dachorganisation auch auf dem Gebiet der Denkmalpflege an. Sie wird *nach* dem Zusammenschluss der Musiker, der Literaten, der Museumssachverständigen Wirklichkeit. Sie ist *in* Europa entstanden, wesentlich *von* Europäern und *für* Europa geschaffen.

Vorstufen

1957 *Paris*, internationaler Kongress der Architekten und Techniker der Denkmalpflege

1964 *Venedig*, 2. Kongress
Beide knüpfen an eine Konferenz an, die

1931 in Athen *Grundsätze und Richtlinien* allgemeiner Art für die Denkmalpflege aufstellte; sie ist nicht zu verwechseln mit der 1933 von der CIAM verabschiedeten sogenannten *Charta von Athen*, die zu diesen Grundsätzen teilweise im Widerspruch steht. Die damaligen Beschlüsse nehmen sich aus heutiger Sicht zum Teil als eine verspätete Antwort auf den Historismus aus, so

- keine integrale Rekonstruktion von Denkmälern
- angemessene, zum historischen und künstlerischen Charakter des Denkmals passende Nutzung
- Erhaltung *in situ*
- Zulassung zeitgenössischer Materialien und Techniken (vor allem des armierten Betons!)

1964 wird in Venedig durch eine Arbeitsgruppe auf Grund eines Vorentwurfs eine Art Grundgesetz der Denkmalpflege ausgearbeitet, die sogenannte *Charta von Venedig*, und in der Schluss-Sitzung des Kongresses verabschiedet. Zugleich wird die *Gründung einer internationalen Dachorganisation* beschlossen, die alle in der Denkmalpflege Tätigen (Konservatoren, Kunsthistoriker, Archäologen, Architekten und Ingenieure) vereinigen und als nicht gouvernementale Organisation, als sogenannte ONG, in der UNESCO mitarbeiten soll.

Diese Organisation nimmt im Winter 1964/1965 Gestalt an und führt im Frühjahr 1965 in Warschau ihren ersten Kongress durch, anlässlich dessen ICOMOS offiziell gegründet und das erste Exekutivkomitee gewählt wird, mit Piero Gazzola als Präsident und Raymond Lemaire als Generalsekretär.

Die Charta von Venedig ist inzwischen zu einem Grundgesetz der Denkmalpflege geworden. Sie wurde einerseits im Rückblick auf das 19. Jahrhundert und die seit dem ersten, mehr noch seit dem zweiten Weltkrieg praktizierte Denkmalpflege, andererseits im Hinblick auf die bereits geschilderte *aktuelle Situation* konzipiert. Ohne je ein rechtsverbindliches politisches Instrument geworden zu sein, haben bis heute zahlreiche Länder sie zur Grundlage ihrer eigenen denkmalpflegerischen Praxis gemacht. Drei Probleme zeigten sich jedoch bereits in den ersten Jahren nach ihrer Verabschiedung.

1. die *Archäologie* als Teil und als Hilfswissenschaft der Denkmalpflege war zu wenig berücksichtigt worden (Art. 15). Probleme namentlich der archäologischen Bauforschung und der Siedlungsarchäologie waren damals noch nicht so aktuell wie heute.
2. Die Charta blieb insofern noch im traditionellen Rahmen der Denkmalpflege, als sie vor allem punktuell, auf das Einzelobjekt ausgerichtet war und sowohl das Baudenkmal in seiner *Vergesellschaftung* und in seiner *Beziehung zur Landschaft* wie die Bautengruppe, das *Ensemble*, das Siedlungsganze zu wenig miteinbezogen (Art. 14). In diesem Zusammenhang stellte sich, nicht zuletzt auf Betreiben osteuropäischer Staaten, auch das Problem der *anonymen Architektur*, der «*architecture vernaculaire*», und der Architektur des 19. und beginnenden 20. Jahrhunderts — auch und gerade der durchschnittlichen Bauten ohne besonderes Prestige, deren Bedeutung im Orts — und Siedlungsbild immer mehr zutage trat.
3. Bezüglich des Ausmasses der möglichen, tolerierten oder erwünschten *Rekonstruktion einst vorhandener historischer Elemente*, der Integrität des Baudenkmals und der Ergänzung des

Bestehenden durch den *Einbezug zeitgenössischer Materialien, Techniken und Formen* (Art. 9 und 10) ergaben sich Interpretationsschwierigkeiten — nicht so sehr für die «Väter» der Charta, denen Sinn und Tragweite der entsprechenden Bestimmungen völlig klar war, wie für die Praktiker und Theoretiker namentlich der jüngeren Generation, die zum Teil zu deren *restriktiven und rigoristischen Auslegung* neigen.

Aus diesen Gründen wurde im Exekutiv- wie im Konsultativkomitee schon seit geraumer Zeit die Möglichkeit einer *Revision und Ergänzung der Charta* diskutiert. Alle Versuche, zu einem neuen umfassenden, alle Belange und Aspekte einschliessenden Text zu gelangen, der die Charta von Venedig ersetzen könnte, endeten indessen mit einem Misserfolg. Sie mussten scheitern, denn ICOMOS hatte inzwischen eine «Deseuropäisierung» erfahren. Die Organisation erhebt nicht nur den Anspruch auf Universalität, sie ist tatsächlich zu einem weltweiten Dachverband geworden, der im Inhalt wie in der Sprachregelung seiner Verlautbarungen über Europa und über die Kultur der westlichen Hemisphäre hinausführen und dabei von allen verstanden werden muss. Diese Entwicklung ist an sich begrüssenswert, ja notwendig gewesen. Der Einbezug der Dritten Welt führte jedoch zu Konfrontationen mit andern Verhaltensweisen gegenüber dem baulichen Erbe, die ihrerseits das Resultat eines andern Geschichtsverständnisses sind. Das will nicht heissen, dass der abendländische Denkmalbegriff für die aussereuropäischen Kulturen nicht brauchbar wäre; aber er bestimmt dort einstweilen das Verhältnis des Menschen zum baulichen, künstlerischen, zum historischen Erbe schlechthin nur bedingt oder überhaupt nicht.

Die Diskussion über die Möglichkeit, ja Wünschbarkeit einer Revision der Charta an der Generalversammlung von Moskau/Susdal von 1978 führte zu einer eigentlichen Kraftprobe. Sie endete mit einer deutlichen *Bejahung der Charta in ihrer ursprünglichen Form*, wie unvollkommen sie immer sein mag, und mit einem Verzicht darauf, sie durch ein neues Dokument zu ersetzen. Die Charta von Venedig hatte ihre Entstehung dem Problembewusstsein, dem Wissen und der Erfahrung einer kleinen Auslese von Denkmalpflegern verdankt, deren Kompetenz von allen Kongressteilnehmern anerkannt worden war. Ihre Annahme erfolgte in einer Art Sternstunde, und kein Ersatz hätte gestern wie heute Aussicht auf allgemeinen Konsens. Die Generalversammlung von Moskau beschloss denn auch mit grosser Mehrheit, auf den Vorentwurf einer revidierten Charta nicht einzutreten, diese hingegen durch einen begleitenden Text zu ergänzen,

in dem die seit 1964 entwickelten neuen Grundsätze, Methoden und Techniken dargelegt und kommentiert werden sollten. Zugleich sollte jedoch die Ausarbeitung einer Charta über die Ensembles, die städtischen und ländlichen Siedlungen als Ganzes, in ihrem Umraum, in Angriff genommen werden. Die Bildung zweier Arbeitsgruppen wurde unverzüglich eingeleitet, und kurz darauf die Arbeit an der französischen und englischen Version der Charta über die Ensembles begonnen; der Kommentar zur Charta von Venedig wurde hingegen vorerst zurückgestellt.

Es ist hier nicht der Ort, das Schicksal des Entwurfs für die Ensemble-Charta zu verfolgen. Er erwies sich als ein knapper, allgemein gefasster und gerade deshalb auf Situationen in allen Erdteilen anwendbarer Text, der in der Vernehmlassung im allgemeinen gut aufgenommen wurde, aber schliesslich in einer Schublade verschwand. An seine Stelle trat die an der Generalversammlung in Washington 1987 verabschiedete sogenannte Charta von Toledo, die sich — weniger umfassend angelegt — auf die historischen Städte beschränkte. Ihr war überdies die Empfehlung der UNESCO über die Erhaltung der baulichen Ensembles vorausgegangen, die 1976 in Warschau redigiert und im gleichen Jahr von der Generalkonferenz der UNESCO in Nairobi verabschiedet worden war.

Eine Aufdatierung der Charta von Venedig scheint mir heute kaum mehr möglich. Man hat deshalb den Weg über regionale Grundsätze — erklarungen beschritten. Dazu kamen im Lauf eines Vierteljahrhunderts uber hundert Texte zu einzelnen methodischen und technischen Problemen, als Ergebnis von fachspezifischen Colloquien und regionalen Konferenzen, die sich auf bestimmte aktuelle Fragen konzentrierten. Sie haben die denkmalpflegerische Theorie und Praxis vielfach bereichert, wenn ihnen auch weder die moralische Autoritat noch die Verbindlichkeit einer Charta zukommt.

In diesem Bereich vor allem scheinen mir die gegenwartigen und kunftigen Moglichkeiten des ICOMOS zu liegen. Die Zeit der grossen Grundsatzerklarungen ist wohl voruber. Wichtig ist, dass uber nationale und regionale Grenzen hinweg unter Fachleuten Fragen diskutiert werden konnen, und dass am Gesprach jeweils mehrere Generationen beteiligt sind; nur so kann sich aus der Vielfalt denkmalpflegerischer Praxis rund um den Erdball eine gemeinsame Sprache entwickeln, in der zwar differenzierte Antworten formuliert werden, aber auch eine analoge Grundhaltung spurbar bleibt.

Wenn ICOMOS nicht zu einer blossen weltweiten Dachorganisation werden, sondern uber jene Autoritat verfugen soll, deren Voraussetzung die Koharenz der diese Organisation konstituierenden Nationalen Komitees ist, so sind wir zur Feststellung gezwungen, dass wir diesem Idealbild heute keineswegs gerecht werden. ICOMOS ist in die Breite gewachsen, aber der quantitativen Erweiterung entspricht keine Breitenwirkung mehr, wie sie in den Grundungsjahren bestand. Damals beruhte sie ganz wesentlich auf den grossartigen, exemplarischen Leistungen relativ weniger Fachleute, als es die Wunden des zweiten Weltkriegs zu heilen galt; sie ubertrugen ihr hohes personliches Ansehen auf die Organisation und verschafften dieser damit nicht nur ein weltweites Prestige, sie vermittelten ihr gleichzeitig auch die fur ihre erste Entwicklung entscheidenden Impulse.

Die Autoritat, die ICOMOS daraus erwuchs, ist heute weitgehend verblasst. Gewiss, eine Reihe von National- und Spezialkomitees leisten wertvolle Arbeit, im praktischen Bereich wie in der Aufbereitung der denkmalpflegerischen Theorie. Gewiss, die Generalversammlungen diskutieren in den mit ihnen verbundenen Colloquien besondere Themen, die sich aus der aktuellen Situation der Denkmalpflege oder aus den konkreten Problemen eines Landes oder einer Weltregion ergeben. Aber diese Arbeit bleibt zu sehr auf einen relativ beschrankten Kreis von Insidern beschrankt, und auch die Ergebnisse dringen kaum uber den engern Kreis der Mitglieder hinaus. Von der breiten Oeffentlichkeit werden sie, im Gegensatz zu den Anfangen, nicht mehr zur Kenntnis genommen.

Wie konnte dieser Zustand behoben werden, wie konnte ICOMOS zu einem zweiten Impetus gelangen, statt in einem Dornrosenschlaf administrativer Routine zu versinken? Wie kann unsere Organisation wieder ein Gewicht erlangen, das sie zu einem vollwertigen, gesuchten Partner der UNESCO und ihrer Mitgliedstaaten macht? Die Losung liegt nach meiner Ueberzeugung vor allem in einer Starkung des Sekretariats, dem fur das Funktionieren von ICOMOS eine kapitale Bedeutung zukommt. Es ist als Drehscheibe, als «Plaque tournante» gedacht, die in enger Verbindung mit dem Bureau des Comites executifs nicht nur die weltweit geleistete Arbeit koordiniert, sondern ihr zentral gesteuerte Impulse vermittelt. Das setzt voraus, dass der von vielen Seiten her einlaufende Input kritisch verarbeitet wird. Comite executif und Bureau mussten die Funktion eines «think tank» ubernehmen und entsprechend organisiert und ausgerustet werden. Von blosser Verwaltungsarbeit konnen keine Impulse ausgehen.

Information ist, international gesehen, die Grundlage der Vermittlung von Wissen und Erfahrung. Die Information muss über geeignete Kanäle nach aussen gelangen, nicht nur an die Nationalen Komitees und die Einzelmitglieder, sondern auch an die Politiker, die Entscheidungsträger in denkmalpflegerischen Aufgaben. Neben das gesprochene und das gedruckte Wort ist längst die EDV getreten. ICOMOS hat die damit verbundenen Fragen relativ früh angepackt. Die jetzt anstehenden Probleme sind aber nicht mehr die Probleme von gestern. Man kann sich dem Eindruck nicht entziehen, dass die Entscheidungen jetzt auf andern Feldern fallen und ICOMOS zur Zeit dabei keine führende Rolle spielt. Ueber die Information kann und muss ICOMOS aber auf die Ausbildung, die Formation Einfluss gewinnen, oder vielmehr zurückgewinnen. Auch wenn die Voraussetzungen und die Anforderungen, unter denen in den verschiedenen Weltregionen Denkmalpflege betrieben wird, teilweise weit voneinander abweichen, die Arbeit spielt sich stets im gleichen Spannungsfeld ab: in der Spannung zwischen dem Baudenkmal, wie es gedacht und geplant und vielleicht verwirklicht worden war, und der Gestalt, die es im Lauf der Zeit erhalten hat. Der Blick in die Runde zeigt uns, wie sehr der Denkmalpfleger heute von dieser polaren Spannung verunsichert, ja gelähmt wird. Nimmt er den gerade vorliegenden Zustand des Bauwerks als verbindlich an, so bringt er das Rad der Geschichte zum Stehen, privilegiert ein Erscheinungsbild, eine Gestalt, die der eigentlichen Bestimmung des Bauwerks möglicherweise diametral zuwiderläuft und auch seinen künstlerischen Rang vermindert. Im Ergebnis führt diese Denkmalpflege zu einer totalen Sklerose. Eliminiert er andererseits Störfaktoren, so dreht er das Rad der Geschichte zurück. In jedem Fall wird er zum Interpreten des ihm anvertrauten Bauwerks. Der letzte Entscheid über sein Verhalten, über den von ihm zu verantwortenden Eingriff wird ihm von niemandem abgenommen. ICOMOS kann aber wenigstens Erfahrungen aus ähnlich gelagerten oder analogen Fällen vermitteln, und wenn dieser Austausch international ermöglicht und gesichert wird, so wäre eines der wesentlichen Ziele unserer Organisation erreicht.

Alfred A. Schmid, Präsident des wissenschaftliches Komitee des 1990 ICOMOS Kolloquiums

Summary

In order to measure the achievements of ICOMOS, one has to keep in mind the situation of Europe at the end of the 2nd World War: the large devastated areas, the urgency of reconstruction, often from scratch, and the will to salvage as much as possible of the lost architectural heritage. The rejection of the past, especially of our recent history was met by the demand to preserve the visible testimonies of this past and thus our European cultural identity.

The rebirth of Europe was difficult but, in spite of political and economic problems, it was ensured by a vast consensus between the peoples, the competent specialists, and the authorities at all levels.

The need to redefine the aims and the means of preserving and revitalising the architectural heritage led to the creation, in 1964, of a universal association, ICOMOS. Encouraged by UNESCO, it became the umbrella organisation of all bodies involved in heritage conservation. However, it began as an organism created by Europeans in order to tackle primarily the european situation. It redefined the methods and the ends of the huge tasks of reconstruction. The Venice Charter, written in 1964 at the 2nd Congress of architects and curators of historical monuments, became a kind of constitution for all professions and crafts of architectural conservation. Conceived essentially with respect to the european context, its philosophy was broadened and deepened in the course of numerous conferences and symposia organised over the years in various parts of the world. Three complementary types of problems demanded a particular reflexion:

1. Although quoted in art. 15 of the Charter, Archaeology was not given the importance it deserves. New questions have arisen since which demanded to be studied.
2. The Charter is concerned primarily by the isolated monument and not enough by its context (art. 14). The importance of groups of buildings and of the natural and built sites with their complementary aspects, but also of vernacular architecture had not yet been sufficiently recognized.
3. Mentionned in a restrictive way in the Charter (art. 9 and 10.) the reconstruction of lost elements, sometimes indispensable for the understanding or even the functioning of an isolated building or of a group of buildings, needed a differenciated and careful interpretation.

The revision of the Charter was thus discussed relatively early. The General Assembly of Moscow/Susdal in 1978 decided however to keep it in its original version. However it should be complemented by comments regarding specific problems. Indeed, given the evolution of ICOMOS and the extension of its fields of action over the whole world, a new Charter attempting to take into account the highly varied situations to be found in the different parts of the world would have very little chance of being approved by the majority of the member States. In spite of all its imperfections and shortcomings the Venice Charter is therefore very likely to remain the basic reference of our action for a long time to come.

It is however worth to point out to certain texts which have been worked out since 1964, within ICOMOS itself as well as elsewhere, about specific problems which were progressively actualised. One of these is the Toledo Charter on historic Towns, in a limited sense of the word, which was adopted by the General Assembly of Washington in 1987. This charter had been preceded by a UNESCO Recommendation on the conservation of architectural ensembles written in 1976 in Warsaw and ratified the same year by the general UNESCO Conference in Nairobi.

A general revision of the Venice Charter does not seem possible any more today. But the option to accompany it by regional declarations which could cover the particular needs of certain regions remains open. It seems to us of vital importance that all questions of principles can be discussed on an international plane such as ICOMOS can offer between highly qualified specialists who master the theoretical and practical problems beyond the confines of their countries or fields of activities.

We have however to recognize that ICOMOS whose authority was in the past recognized all over the world does not correspond any more to its original ideal. The increase in member States has not been followed by a consolidation either of its intellectual position, or of its professional competence.

Its efficiency as the pivot of the conservation discipline seems as weakened as the coherence of the doctrine it is supposed to be defending. Its activities take place more and more in a void. They do not concern any more the public as a whole and even less the decision-making circles.

How to change this lamentable state of things? How to pull ICOMOS out of the deadlock of administrative routine? How to generate the new wind which could bring back to the organisation the influence it once had? The Executive Committee and the Bureau, supported by a dynamic and efficient Secretariat, should reinforce their position and see themselves rather as the «think tank» of the conservation of architectural heritage. A stronger coordination would ensure the flow of knowledge, of knowhow and of experience at an international level. An uninterrupted information would vouch for a proper influence over education which is the indispensable condition of any coherent action. Even in a diversified world in which the application of principles is governed by the concrete situation of each country, the preservation of the architectural heritage remains and will remain dependant upon the dynamics between the building as it was conceived and built, and the aspect it took over the centuries following the various uses it has been put through. If ICOMOS can ensure the exchange of opinions through an objective discussion amongst its bodies it will not only stimulate a deepening of the philosophy of conservation, but also contribute to the diffusion of its message in favour of an irreplaceable cultural heritage for the salvage of which it was originally created.

Alfred A. Schmid, Chairman of the ICOMOS 1990
Symposium's Scientific Committee

Bilan et avenir de l'ICOMOS

Résumé

Une appréciation de l'ICOMOS et un bilan de ses activités doit tenir présent la situation de l'Europe à l'issue de la Seconde Guerre mondiale: de larges régions du continent dévastées, la nécessité d'une reconstruction, souvent à zéro, et la volonté de récupérer dans la mesure du possible le patrimoine architectural perdu. Le reniement du passé, et surtout de l'histoire récente, rencontre la volonté de sauvegarder les témoins visibles de ce passé, à la recherche d'une identité culturelle européenne.

L'Europe renaît difficilement, mais la renaissance est, malgré les problèmes politiques et économiques, assurée par un vaste consensus des peuples, des spécialistes compétents et des autorités à tous les niveaux.

Le besoin de redéfinir le but et les moyens de la sauvegarde et de la revitalisation du patrimoine architectural conduit en 1964 à la création d'une association universelle, l'ICOMOS. Favorisée par l'UNESCO, elle devient l'organisation faitière de tous ceux qui ont affaire à la conservation de celui-ci. Toutefois, c'est, au début, une organisation créée par les européens qui vise en premier lieu la situation en Europe. Elle redéfinit les tâches de cette gigantesque reconstruction, les méthodes et la finalité. La Charte de Venise, rédigée en 1964 lors du 2^e Congrès des architectes et conservateurs des monuments historiques, devient une sorte de constitution pour tous les métiers et professions de la conservation. Conçue essentiellement pour la situation actuelle du patrimoine européen, la philosophie s'élargit et s'approfondit lors de nombreux congrès et colloques organisés dans les différentes parties du monde. Trois problèmes en particulier méritaient une réflexion complémentaire:

1. L'archéologie, bien que mentionnée dans l'art. 15 de la Charte, n'y avait pas trouvé la place qui lui convient. De nouvelles questions se sont posées depuis lors, elles exigeaient d'être étudiées.
2. La Charte vise le monument surtout de façon ponctuelle, elle néglige trop son contexte (art. 14). L'importance de l'ensemble architectural, du site naturel et bâti, aspects complémentaires, mais aussi celle de l'architecture vernaculaire n'avait pas encore été suffisamment reconnue.

3. La reconstruction d'éléments perdus, parfois indispensables pour la compréhension, voire le fonctionnement d'un bâtiment isolé ou d'un ensemble, mentionnée de façon restrictive dans la Charte (art. 9 et 10), nécessitait une interprétation différenciée et nuancée.

On discuta donc relativement tôt une révision de la Charte. L'Assemblée générale de Moscou/Susdal en 1978 décida cependant le maintien de la Charte dans sa version primitive. Celle-ci devrait pourtant être complétée par des commentaires réservés à des problèmes particuliers. En effet, étant donné l'évolution de l'ICOMOS et de ses champs d'activité qui s'étendent aujourd'hui sur le globe entier, une nouvelle Charte qui tiendrait compte de la situation très variée dans les différentes régions du monde aurait des chances très restreintes d'être approuvée par la majorité des pays membres. La Charte de Venise avec toutes ses imperfections et ses lacunes restera donc très vraisemblablement pour longtemps encore le document de base de nos activités.

Il y a cependant lieu de signaler ici certains textes qui ont été élaborés depuis lors, dans l'ICOMOS même et ailleurs, à propos de problèmes particuliers actualisés au fur et à mesure comme la Charte de Tblède concernant les villes historiques au sens limité du terme, adoptée par l'Assemblée générale de Washington en 1987, précédée d'ailleurs d'une Recommandation de l'UNESCO sur la conservation des ensembles architecturaux, rédigée en 1976 à Varsovie et ratifiée la même année par la Conférence générale de l'UNESCO à Nairobi.

Une révision générale de la Charte de Venise ne paraît actuellement plus possible. La voie de son accompagnement par des déclarations régionales qui pourraient couvrir les besoins spéciaux de certaines régions reste néanmoins ouverte. Il nous semble d'importance capitale que sur un terrain international, tel que l'ICOMOS pourrait l'offrir, toutes les questions de principe puissent être discutées entre spécialistes hautement qualifiés qui connaissent les problèmes théoriques et pratiques au-delà des limites de leur pays ou de leur champs d'activité.

Nous sommes cependant obligés de constater que l'ICOMOS, qui jouissait au départ d'une autorité mondialement reconnue, ne répond actuellement plus à l'image idéale qu'on se fait de lui. L'augmentation des pays membres n'était suivie d'un renforcement ni de sa position intellectuelle ni de sa compétence professionnelle. L'efficacité de son rôle de plaque tournante dans le secteur qui est le sien semble

tout aussi affaiblie que la cohérence de la doctrine qu'elle est appelée à défendre. De plus en plus, ses activités se passent en vase clos, elles n'atteignent plus un public large et encore moins les décideurs.

Comment changer cet état regrettable, comment sortir l'ICOMOS de l'impasse de la routine administrative? Comment arriver à un nouveau souffle qui vaudrait à l'organisation le renouvellement de l'impact qu'elle a perdu? Comité exécutif et Bureau, appuyés par un secrétariat dynamique et efficace, devraient renforcer leur position et se comprendre davantage comme «think tank» de la conservation du patrimoine architectural. Une coordination renforcée assurerait au niveau international le flux du savoir, du savoir faire et de l'expérience acquise. L'information suivie garantirait l'influence sur la formation, condition indispensable d'une activité cohérente. Même dans un monde diversifié où l'application des principes est régie par la situation concrète dans chaque région, la conservation du patrimoine reste et restera tributaire de la tension entre le bâtiment tel qu'il a été conçu et réalisé et l'aspect qu'il a reçu au cours des siècles, selon les affectations auxquelles il a été soumis. Si l'ICOMOS assure l'échange des opinions à l'aide d'une discussion objective au sein de ses organes, il contribuera non seulement à approfondir la philosophie de la conservation, mais aussi à faire passer son message au profit des biens culturels irremplaçables pour le sauvetage desquels il a été créé.

Alfred A. Schmid, Président du Comité scientifique
du colloque ICOMOS 1990

Charte de Venise

1. Position de la Charte

La Charte de Venise a été formulée il y a 25 ans, à l'occasion de la fondation de l'ICOMOS, par des représentants avant tout des régions culturelles européennes; ce texte avait la prétention d'être valable sur toute la terre. Après l'expérience des problèmes de reconstruction dus aux destructions de la seconde guerre mondiale, se dessinait déjà une phase conjoncturelle qui menaçait d'une façon nouvelle les monuments historiques par ses forces destructrices. Pour cette Charte les principes déterminants furent ceux qui avaient été formulés dans les premières années de notre siècle: l'attitude conservatrice envers le monument, l'importance de son environnement, et l'évidence de ce que même des monuments d'importance mineure doivent être conservés. On ajouta l'exigence de restaurations respectant les critères scientifiques, de documentation sur la restauration, ainsi que de la mise en œuvre de techniques anciennes et nouvelles, les secondes pour autant qu'elles aient fait leurs preuves par l'expérience et la recherche scientifique. Dans l'article 14, un accent nouveau est mis sur le site (zone du monument). Les recherches archéologiques et historiques sur les monuments ne sont que brièvement évoquées: on renvoie à la recommandation de l'UNESCO de 1956, qui semblait circonscrire suffisamment l'exigence de haut niveau scientifique, et on se contenta de ne traiter que de la question de la conservation des objets mis à jour.

Depuis lors, des recommandations et des déclarations émanant de diverses instances ont été publiées. Il faut spécialement nommer ici les deux Chartes de l'ICOMOS — 1981 sur les jardins historiques (Florence) et 1986 sur les villes historiques (Tolède). Alors que la Charte de Florence est consacrée aux problèmes spécifiques des jardins monumentaux, la Charte de Tolède énumère les instruments pour réaliser la conservation des monuments, en indiquant la signification politique de cette tâche, la nécessité de la réglementation juridique, les questions relatives aux travaux publics, la formation des spécialistes, toutes choses qui ne sont pas spécialement évoquées dans la Charte de Venise, mais qui sont nécessaires à son application. Les déclarations et chartes des autres organisations ont aussi pour thème la mise en œuvre de la conservation des monuments, avec, notamment, l'aspect politique de la participation de la population et le concept de conservation intégrée, inspiré par le Conseil de l'Europe.

2. Signification de la Charte

La question se pose aujourd'hui de savoir dans quelle mesure la Charte de Venise peut être valable dans sa version originale et si elle doit continuer dans sa forme actuelle à être un texte fondamental. Il faut noter par exemple que dans les pays ayant d'autres conceptions de la permanence des valeurs spirituelles, la «conservation des monuments et la conservation des témoins de l'histoire» ne peut pas être appliquée, que ce soit dans les régions où les matériaux sont par trop périssables, ou dans les pays où la tradition est de reconstruire régulièrement les bâtiments. Mais le préambule de la Charte apparaît comme suffisamment ouvert. Pour autant que nous puissions les comprendre, ces conceptions ancrées dans les consciences respectives peuvent se fonder sur la Charte, car elles représentent «un message spirituel du passé»; dans cette optique, leur authenticité repose sur la continuité de l'idée. Par ailleurs il est très important de noter que «chaque pays est responsable de l'application de la Charte dans le cadre de sa culture et de sa tradition». Ce point devra être un des sujets de discussion lors du congrès. De plus, on peut se demander si la Charte ne devrait pas être complétée, en particulier dans les domaines suivants: formation de spécialistes, élaboration des inventaires, élaboration de bases légales, propagation des biens culturels, participation de la population et archéologie, tous points qui mériteraient une description plus complète. De plus, suivant les courants actuels de la théorie des monuments, le caractère documentaire de l'objet (monuments, environnement des monuments et villes) pourrait être plus souligné et les nouveaux concepts de la re-restaurabilité (réversibilité) et de rénovation conservatoire (conservation intégrée) pourraient être introduits. Enfin, il faudrait argumenter qu'une charte, comme une constitution, devrait englober tous les cas particuliers possibles, c'est-à-dire qu'elle devrait aussi intégrer les notions fondamentales élaborées par les chartes sur les villes et jardins.

De telles objections ne doivent pas être rejetées avec légèreté; elles attestent des changements dus au temps dans l'usage des monuments. Elles ne changent cependant rien à la conviction que la Charte de Venise contient des principes fondamentaux pour la conservation des monuments. On peut les reprendre, on peut continuer dans les lignes proposées. Car dans celles-ci les arguments les plus importants existent en germe: les spécialisations, parce que l'utilisation de toutes les sciences et techniques est postulée; la restauration intégrée dans les articles sur les ensembles et les zones de monuments, la re-restaurabilité dans le préambule, dans l'obligation de transmettre aux générations futures des monuments dans toute la

richesse de leur authenticité, etc. Même le fait que les monuments ne soient pas définis plus exactement est à évaluer positivement, puisque cela permet à la Charte de rester ouverte aux compréhensions diverses que ce terme suscite à chaque époque. Il apparaît donc judicieux au Comité national suisse de ne pas changer la Charte, mais de laisser à chaque région culturelle le soin d'interpréter et d'appliquer la mission de «conserver les témoins de traditions centenaires des peuples comme legs commun aux générations futures» (préambule) suivant leur génie propre. Il est par contre nécessaire de pourvoir la Charte d'un commentaire exhaustif qui, partant de la situation de la date de création du texte, le commente d'après les vues actuelles, ne néglige pas les différences dans la compréhension de l'histoire des différentes régions culturelles, et intègre les nouveaux aspects, comme nous les avons décrits plus haut. Cette demande correspond à une décision jamais réalisée de l'Assemblée générale de Moscou/Susdal de 1978.

Annexe aux paragraphes

Préambule: le monument est pris ici dans le sens le plus large, et dans le premier paragraphe on indique la richesse des messages authentiques qu'il porte en lui. Ainsi le but de la conservation, que ce soit de la substance spirituelle ou matérielle, est mentionné dans la Charte. La seconde phrase importante est celle de la responsabilité de chaque pays pour l'application de la Charte dans le cadre de sa culture et de ses traditions. Cela justement ouvre à la Charte une validité au-delà des manières de penser européennes pour une confrontation avec d'autres attitudes intellectuelles.

Remarque: l'idée de conservation s'est formulée sous l'influence de la manière de penser européenne. Que vers la fin du second paragraphe les problèmes complexes et différenciés soient mentionnés montre la validité du texte pour notre époque.

Articles 1 et 2: on renonce à la définition du monument historique. Il est seulement dit que le concept de monument embrasse des objets (monuments et ensembles) qui portent témoignage et qu'il ne s'agit pas seulement d'œuvres exceptionnelles. Dans la suite, le texte ne distingue pas de manière tranchée maintenance, conservation et restauration, mais les différents termes sont utilisés dans un sens général. Dans l'article 2 l'assistance de toutes les sciences et techniques est requise, et sous sciences il faut comprendre ici autant les sciences humaines que les sciences naturelles. Les deux aspects de l'évaluation pratiquée jusqu'ici, la valeur artistique et la valeur historique, seraient peut-être nommés aujourd'hui dans l'ordre inverse. Dans

l'article 4 l'entretien est déjà exigé, entretien dont la signification n'a été à nouveau reconnue et encouragée que récemment. La question de l'utilisation (article 5) sonne peut-être d'une façon apodictique à nos oreilles, parce que nous devons nous défendre contre l'attitude par trop utilitariste de notre temps qui veut faire de chaque monument une chose utilisable. Cependant l'idée de base est juste, car à la longue il n'y a que l'utilisation qui garantisse la conservation d'un bâtiment. Les articles 6-8, qui concernent l'intégrité et l'environnement du monument, sont clairement définis. L'article 9 a gardé toute son actualité et est très bien formulé, étant donné qu'il exige des recherches archéologiques, historiques et d'histoire de l'art préparatoires et simultanées. Le paragraphe qui postule que les compléments doivent porter la marque de notre temps alimente toujours et encore la discussion, mais cet énoncé est relativisé par l'article 12, qui décrit le cadre de ces compléments marqués par l'époque (s'intégrer harmonieusement à l'ensemble). L'article 10 est encore aujourd'hui de haute actualité, puisqu'il exige des tests pratiques pour de nouvelles méthodes. Mais aujourd'hui nous mettrions peut-être plus de poids sur l'exigence de techniques traditionnelles. L'article 11 est pleinement valable, comme l'article 13, qui concerne les adjonctions aux constructions existantes. L'article 14 contient en fait la conservation intégrée (dès lors que la zone du monument — le site — concerne une ville, la Charte de Tolède est valable). Article 15: les fouilles sont traitées ici très rapidement, mais il suffit en somme qu'un haut standard scientifique soit exigé. L'article 16 sur la documentation et la publication est de la plus haute importance.

Alfred Wyss
Comité scientifique du colloque ICOMOS 1990

I. Stellung der Charta

Die Charta von Venedig ist vor 25 Jahren anlässlich der Gründung von ICOMOS von Vertretern, vor allen Dingen des europäischen Kulturkreises, formuliert, worden, mit dem Anspruch, dass der Text weltweit gültig sein soll. Nach den Erfahrungen mit den Problemen des Wiederaufbaues nach den Zerstörungen des zweiten Weltkrieges zeichnete sich bereits eine Konjunkturphase ab, durch deren zerstörende Kräfte die Denkmäler in neuer Weise bedroht wurden. Für diese Charta waren die Grundsätze massgebend, die in dem ersten Jahrzehnt unseres Jahrhunderts formuliert worden sind: Die konservierende Haltung gegenüber dem Denkmal, die Bedeutung seiner Umgebung und die Erkenntnis, dass auch Denkmäler von geringerem künstlerischem Wert zu bewahren seien. Hinzugefügt wurden die Forderungen der Betreuung nach wissenschaftlichen Kriterien, nach der Dokumentation der Restaurierung und nach der Anwendung alter und neuer Techniken, die letzteren soweit sie sich durch Erfahrung und wissenschaftliche Belege bewährt haben. Ein neues Gewicht wird auf die Sites (Denkmalbereich) in Artikel 14 gelegt. Die baugeschichtlichen und archäologischen Untersuchungen sind nur kurz erwähnt; es wird auf die Unesco-Empfehlung von 1956 verwiesen, welche die Forderung nach Wissenschaftlichkeit in genügender Weise zu umschreiben schien und man begnügte sich mit der Frage der Erhaltung der ausgegrabenen Objekte.

Seitdem sind Empfehlungen und Deklarationen von verschiedenen Körperschaften entstanden. Hier sind vor allem zwei Charten von ICOMOS — 1981 über die Gärten (Florenz) und 1986 über die Städte (Toledo) — zu nennen. Während die Florenzer Charta sich den spezifischen Problemen der Gartendenkmalpflege widmet, nennt die Charta von Toledo Instrumente der Realisierung der Denkmalerhaltung mit Hinweisen auf die politische Bedeutung der Erhaltungsarbeit, die Notwendigkeit der rechtlichen Regelung, die Öffentlichkeitarbeit, die Ausbildung von Fachleuten — Dinge, die in der Charta von Venedig nicht ausdrücklich erwähnt, aber zu ihrer Erfüllung notwendig sind. Die Deklarationen und Charten anderer Organisationen haben ebenfalls die Durchführung der Denkmalerhaltung zum Thema, unter ihnen den politischen Aspekt der Beteiligung der Bevölkerung und — vom Europarat inspiriert — den Begriff der erhaltenden Erneuerung (Conservation intégrée).

2. Bedeutung der Charta

Es stellt sich die Frage, inwieweit die Charta von Venedig heute noch in ihrem ursprünglichen Text Geltung haben kann und in ihrer bestehenden Form weiterhin Grundlagentext bleiben soll. Es wird etwa darauf hingewiesen, dass in Ländern mit anderen Vorstellungen der Permanenz geistiger Werte die «Erhaltung der Kunstwerke und die Bewahrung der geschichtlichen Zeugnisse» nicht eingehalten werden könne, sei es in den Gebieten mit allzu vergänglichen Materialien (Trockenziegel in Regengebieten), sei es durch die Tradition der regelmässigen Erneuerung der Bauwerke. Die Präambel der Charta erscheint aber weit genug gefasst. Soweit als wir dies zu verstehen vermögen, sind auch solche im jeweiligen Bewusstsein verankerten Vorstellungen auf Grund der Charta nachvollziehbar, denn sie stellen eine «geistige Botschaft der Vergangenheit» dar; ihre Authentizität besteht in dieser Sicht wohl in der Kontinuität der Idee. Ferner ist ganz wichtig, dass «jedes Land für die Anwendung im Rahmen seiner Kultur und seiner Tradition verantwortlich ist». Dieser Punkt wird Gegenstand der Diskussionen am Kongress sein müssen. Man kann sich weiter die Frage stellen, ob die Charta nicht ergänzt werden müsse, vor allem in den folgenden Bereichen: Ausbildung der Fachleute, Ausarbeitung der Inventare, Schaffung von Rechtsgrundlagen, Propagierung des Kulturgutes, Beteiligung der Bevölkerung und Archäologie, die eine ausführlichere Umschreibung verdienen würde. Ferner könnte nach gegenwärtigen Strömungen der Denkmaltheorie der Dokumentencharakter der Objekte (Denkmäler, Denkmälerbereich und Städte) mehr unterstrichen und die neueren Begriffe der Wiederrestaurierbarkeit (Reversibilität) und der erhaltenden Erneuerung (Conservation intégrée) eingeführt werden. Endlich müsste eine Charta, ähnlich einer Verfassung — so wäre weiter zu argumentieren — umfassend sein, das heisst sie müsste auch die in den neueren Charten über Gärten und Städte erarbeiteten Grundsätze miteinbeziehen.

Solche Einwände sind nicht von der Hand zu weisen: sie belegen die zeitbedingten Verschiebungen im Umgang mit den Denkmälern. Doch ändern sie nichts an der Einsicht, dass in der Charta von Venedig die für die Denkmalpflege grundlegenden Aussagen enthalten sind. Man kann an sie anknüpfen, man kann die darin aufgenommenen Fäden weiterspannen. In ihr sind die wichtigsten Argumente im Kern enthalten: Die Fachleute, weil die Anwendung aller Wissenschaften und Techniken postuliert ist; die erhaltende Erneuerung in den Artikeln über die Ensembles und die Denkmalbereiche, die

wiederrestaurierbarkeit in der Präambel, nämlich in der Verpflichtung, den kommenden Generationen die Denkmäler im ganzen Reichtum ihrer Authentizität weiterzugeben, und so fort. Selbst die Tatsache, dass Denkmäler nicht genauer definiert werden, ist positiv zu werten, weil damit die Charta dem jeweilig zeitbedingten Verständnis dieses Begriffes offensteht. Es erscheint daher dem nationalen Komitee der Schweiz als sinnvoll, die Charta nicht abzuändern, sondern es den Kulturregionen zu überlassen, jeweils nach ihrem Verständnis des Auftrages die «Zeugnisse jahrhundertalter Tradition der Völker als gemeinsames Erbe für die kommenden Generationen zu bewahren» (Ingress), zu interpretieren und anzuwenden. Hingegen ist es notwendig, dass die Charta mit einem ausführlichen Kommentar versehen wird, der, von der Situation der Entstehungszeit ausgehend, den Text aus heutiger Sicht interpretiert, die Unterschiede im Geschichtsverständnis der verschiedenen kulturellen Regionen nicht vernachlässigt und die neuen Aspekte, wie sie oben genannt sind, einbringt. Diese Forderung entspricht einem nie ausgeführten Beschluss der Generalversammlung von Moskau/Susdal von 1978.

Annex Zu den Paragraphen

Ingress: Hier wird das Denkmal im weitesten Sinn aufgefasst und im ersten Absatz auf den Reichtum der in ihm vorhandenen authentischen Aussagen hingewiesen. Damit ist das Ziel der Erhaltung sei es der geistigen, sei es der materiellen Substanz, enthalten. Der zweite wichtige Satz ist die Verantwortung jedes Landes für die Anwendung der Charta im Rahmen seiner Kultur und seiner Traditionen. Dies eben öffnet die Charta für eine Gültigkeit über die europäische Denkweise hinaus zur Auseinandersetzung mit anderen geistigen Haltungen.

(Anmerkung: Der Erhaltungsgedanke wird an sich unter dem Einfluss der europäischen Denkweise aufgenommen. Dass gegen Ende des zweiten Absatzes auf die komplexen und differenzierten Probleme hingewiesen wird, zeigt die Gültigkeit des Textes auch für unsere heutige Zeit).

Art. 1 und 2: Auf die Definition des Denkmals ist verzichtet. Es wird nur gesagt, dass der Denkmalbegriff Dinge (Denkmäler und Ensembles) umfasst, die Zeugnis ablegen und dass es nicht nur um ausgezeichnete Werke geht. Es wird auch im folgenden nicht scharf getrennt zwischen Erhaltung, Konservierung und Restaurierung,

Summary

sondern die jeweiligen Begriffe sind umfassend angewendet. In Art. 2 wird die Zuhilfenahme aller Wissenschaften und Techniken gefordert, wobei hier unter Wissenschaften sowohl die geisteswissenschaftlichen als auch die naturwissenschaftlichen verstanden sind. Die beiden bis jetzt gültigen Aspekte der Bewertung, der Kunstwert und der geschichtliche Wert, würden heute vielleicht in umgekehrter Reihenfolge genannt. In Art. 4 ist bereits der Unterhalt gefordert, dessen Bedeutung erst in neuerer Zeit wieder erkannt und gefördert wird. Die Frage der Nutzung (Art. 5) mag in unseren Ohren heute fast zu apodiktisch klingen, weil wir uns gegen die gegenwärtige übermässige utilitaristische Haltung wehren müssen, die aus jedem Denkmal etwas Brauchbares machen will. Dennoch ist der Grundsatz richtig, weil auf die Länge gesehen nur Nutzung die Erhaltung garantiert. Die Art. 6-8, welche die Integrität des Monumentes und seine Umgebung betreffen, sind klar definiert. Art. 9 hat seine volle Aktualität behalten und ist ausgezeichnet formuliert, da er auch die vorbereitende begleitende archäologische kunst- und geschichtswissenschaftliche Untersuchung fordert. Zu diskutieren gibt immer wieder der Absatz, dass die Ergänzung den Stempel unserer Zeit tragen müsste, doch wird diese Aussage durch den Art. 12 relativiert, der den Rahmen solcher zeitgemässen Ergänzungen umschreibt («sich in dem Ganzen harmonisch einfügt»). Art. 10 ist auch heute noch hochaktuell, indem für neuere Mittel die praktische Erprobung gefordert wird.

Allerdings würden wir heute vielleicht noch mehr Gewicht auf die Forderung der traditionellen Techniken legen. Art. 11 ist voll gültig, ebenso Art. 13, welcher Erweiterungen von Anlagen betrifft. Art. 14 enthält im Grunde genommen die Conservation intégrée (so weit der Denkmalbereich [Sites] eine Stadt betrifft, gilt die Charta von Toledo). Art. 15: Die Ausgrabungen sind hier allerdings sehr kurz gefasst, doch genügt im Grunde genommen, dass hier ein hoher wissenschaftlicher Standard verlangt wird. Hervorragend wichtig ist der Art. 16 über die Dokumentation und Publikation.

Alfred Wyss
Wissenschaftliches Komitee
des ICOMOS 1990 Symposium

The Venice Charter was written 25 years ago with the aim of defining internationally valid principles of architectural conservation. On the one hand, the ravages of the second World War, and, on the other the threats of the 60s' economic conjunctures, generated the need to reassert what had been stated as early as the beginning of our century, viz. the spirit of preservation and the importance of minor monuments and sites. Since then, the actual practice of conservation has called for new themes such as the formation of specialists, the working out of inventories, the formulation of rules and regulations, the diffusion of the purpose of conservation, the inhabitants' participation, and finally the importance of archaeological investigations. In addition it has become noticeable that the European spirit which is at the origin of this text made the implementation of certain principles difficult in cultural contexts outside Europe, particularly for those who seek rather the continuity of the essence of their civilisation than the physical preservation of objects which might be made of fragile building materials. While acknowledging the weight of such objections, an in-depth reflexion on the Charter will nevertheless reveal the fundamental character of this text «agreed and laid down on an international basis, with each country being responsible for applying the plan within the framework of its own culture and traditions».

The Swiss National Committee of ICOMOS recommends the preservation of the Charter as *the* fundamental text of doctrine. All interpretations and comments of it will have to be formulated as declarations, recommendations, directives or conclusions.

Résumé

La Charte de Venise fut rédigée il y a 25 ans dans le but de retenir les principes de la conservation du patrimoine architectural valables au plan international. Les dévastations de la Seconde Guerre mondiale d'une part et les menaces de la conjoncture économique des années soixante d'autre part firent naître le besoin de résumer ce qui dès le début de notre siècle avait été formulé: l'esprit conservateur et l'importance des sites et des monuments modestes. Depuis lors la pratique de la conservation a engendré de nouveaux thèmes tels que la formation des spécialistes, l'élaboration des inventaires, les règlements juridiques, la propagation des buts de la conservation et la participation des habitants, et enfin l'importance des recherches archéologiques. On a constaté en outre que l'esprit européen qui est à l'origine de ce texte rendait difficile l'application de certaines formules aux civilisations en dehors de l'Europe, qui cherchent plus la continuité de l'essence culturelle que la conservation physique de l'objet, étant donné les matériaux de construction peu résistants aux intempéries. Tout en respectant l'importance de ces objections, une réflexion approfondie sur la Charte révèle le caractère fondamental de ce texte «dégagé en commun et formulé sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de sa tradition (préambule)».

Le Comité suisse est d'avis que la Charte de Venise doit rester le texte fondamental et que toutes les interprétations et les commentaires devront être rédigés sous forme de déclarations, recommandations, directives ou conclusions.

Introduction

Les pertes irréparables causées au patrimoine par les conflits et l'évolution du mode de vie urbaine ont provoqué, en réaction, une demande sociale accrue de biens culturels.

Il en est résulté un élargissement considérable du champ de la conservation. Celle-ci exige désormais des compétences techniques et scientifiques conformes à une gestion du patrimoine qui n'engage plus seulement les spécialistes et les praticiens, mais les administrations, le pouvoir politique et, au-delà, l'ensemble des collectivités.

Or, la qualité de la conservation repose avant tout sur celle d'un *savoir* qui sache reconnaître la valeur patrimoniale, garantisse l'excellence professionnelle des responsables, assure l'équilibre entre la sauvegarde et les aspirations de la société.

Pour être effectif, ce savoir doit être acquis et diffusé. La conservation pose donc un problème de formation et d'information.

La formation

Face à l'extension de la notion de «bien culturel» et au développement des techniques de conservation-restauration, il est urgent d'identifier les *besoins* en matière de formation, d'en évaluer les *ressources*, définir les *méthodes* et fixer les critères de *qualification*.

Les besoins

Deux secteurs sont concernés en priorité par les problèmes de formation: les «gestionnaires», privés ou publics, du patrimoine et les professionnels de sa conservation.

D'une part, il sera nécessaire de donner aux responsables des connaissances aussi approfondies que possible des exigences éthiques et scientifiques, ainsi que des nécessités pratiques inhérentes à toute action en faveur du patrimoine.

D'autre part s'il va de soi que les spécialistes doivent acquérir les plus hauts niveaux de qualification dans leurs domaines respectifs, il ne faut pas que leur formation limite leur compétence au champ étroit de leur discipline. Dans la mesure où l'édifice sur lequel ils interviennent constitue un tout organique, chaque spécialiste doit savoir

reconnaître l'interdisciplinarité de son travail. Dans ce cas, la formation doit être à la fois spécifique et dépasser le cloisonnement traditionnel entre les différents métiers.

Embrassant les deux secteurs, le conservateur sera le garant d'une déontologie animée par le seul souci de préserver la qualité et l'identité de l'héritage culturel. Il devra apprendre à s'entourer de spécialistes hautement qualifiés et à sensibiliser ses partenaires politiques et professionnels à l'esprit de la conservation et de la restauration. Sa formation devra lui permettre d'entretenir un rapport de savoir égal avec les praticiens et artisans, afin de vérifier constamment l'adéquation des solutions proposées aux principes et objectifs d'une conservation dans les règles de l'art.

Les ressources et les méthodes

Traditionnellement, la formation aux métiers du bâtiment est assurée par les écoles d'architecture, des arts décoratifs et les divers établissements d'enseignement professionnel. Les artisans ne connaissent en général que l'apprentissage. Dans la plupart des cas, la formation relative à la conservation-restauration est au mieux inadéquate, au pire inexistante.

Il conviendra donc de créer ou d'améliorer la profondeur et l'étendue des curricula, de développer la recherche appliquée et les stages pratiques, de promouvoir les différentes formes de perfectionnement et de spécialisation.

Par ailleurs, le cadre de la formation doit être élargi dans un rapport de réciprocité entre les disciplines à vocation «professionnelle» et celles à vocation «culturelle». Il faut que l'histoire, l'archéologie, l'ethnographie, l'histoire de l'art (où se recrutent nombre de conservateurs, voire la sociologie, apportent leur contribution théorique fondamentale à la pratique des métiers de l'architecture et de la restauration comme à ceux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Inversement, il faut que les disciplines scientifiques puissent s'enrichir de connaissances et d'expériences pratiques.

En outre, il conviendrait de développer les possibilités de formation continue en offrant aux administrations et aux entreprises des congés d'étude et des facilités d'accès aux facultés et aux stages spécialisés. Parallèlement, des occasions de formation pourraient être créées, en collaboration avec les institutions d'enseignement, au sein même des administrations ou entreprises. Les premières y trouveraient des opportunités d'expérimentation concrète, tandis que les secondes bénéficieraient directement du savoir universitaire.

Ces différentes orientations pédagogiques devront être harmonisées afin d'éviter la dispersion et de préserver la qualité. Elles pourraient être gérées à partir de «centres de formation», pôles de diffusion des connaissances, d'expérimentation, de recherche et de conseil couvrant tous les aspects de la conservation et administrés par des représentants des professions de la conservation du patrimoine, des institutions pédagogiques, des administrations publiques.

Selon les spécificités de chaque pays, ces «centres» seraient établis sur des bases régionales ou nationales. Par ailleurs, des structures transfrontalières permettraient de couvrir des zones de traditions historiques et culturelles homogènes, comme celui de San Servolo, complèteraient les différents services. En outre, dans toutes les régions, une attention particulière devra être portée aux centres de formation de l'artisanat.

Les qualifications

La crédibilité professionnelle des différents acteurs de la conservation est fondamentale. Or, seule la profession est en mesure de promouvoir la conscience professionnelle. Chaque discipline doit garantir elle-même le «label de qualité» de ses membres dans un esprit de coopération interprofessionnelle et d'adhésion aux principes et à la déontologie de la conservation issus de la Charte de Venise.

L'information

L'information visera à sensibiliser les collectivités à la signification du patrimoine et aux exigences de sa sauvegarde.

Elle s'adressera également aux responsables politiques qui ont trop souvent tendance à considérer la conservation comme un luxe plutôt que comme une nécessité socio-culturelle.

Elle contribuera enfin à élever le sens des responsabilités des gestionnaires et la conscience professionnelle des opérateurs sur les chantiers.

Les médias constituent le support naturel de l'information, car ils possèdent les moyens de diffusion les plus puissants. Toutefois, ouvert à tous, le message médiatique est susceptible des plus dangereuses dénaturations du propos, voire de falsifications, qui peuvent s'avérer désastreuses pour l'objet qu'il prétend défendre. C'est pourquoi la tâche d'organisations telles que l'ICOMOS devrait être de veiller à la clarté et à la justesse de l'information. Celle-ci pourra être modulée selon ses destinataires, mais en aucun cas ne devra sacrifier à des simplifications abusives sous le prétexte de vulgarisation.

Le contact avec les médias ou toute autre forme de diffusion pourrait être assuré par le «centre de formation» évoqué ci-dessus. En Suisse, le Centre national d'information pour la Conservation des biens culturels (NIKE) peut d'ores et déjà assumer ce rôle.

Conclusion

En conclusion, il faut rappeler qu'à l'échelle de la société, la formation et l'information impliquent une pédagogie permanente assurant d'une part la formation continue des professions de la conservation et d'autre part la sensibilisation générale du public. En cela, l'école a un rôle fondamental à jouer. Il faudrait, au moins dès le niveau secondaire, offrir aux jeunes l'apprentissage des valeurs patrimoniales, afin de stimuler, dans la conscience des citoyens de demain, le désir de leur perpétuation.

Bernard Zumthor, Comité scientifique
Colloque ICOMOS 1990

Experience and education

Summary

The development of the notion of architectural heritage and the broadening of the fields of monument preservation demand an increasing awareness on the part of the public as well as a better professional education of the conservation and maintenance specialists.

The Swiss National Committee thinks it urgent to improve the information regarding cultural heritage problems in co-operation with the media, educational bodies and heritage defense associations.

As far as education is concerned, the Swiss Committee advocates both a widening and a deepening of professional training. Questions regarding the architectural heritage ought to be introduced as early as at highschool or undergraduate levels. At university and in technical schools, curricula should be developed on a more effective interdisciplinary basis.

The Swiss Committee recommends the creation, in each cultural region of the world, of a «centre» whose task would be to coordinate all the efforts in favour of better public awareness and specialists' education in the field of architectural preservation.

Formation et information

Résumé

L'extension du concept de patrimoine bâti et l'élargissement du champ de sa conservation entraînent la nécessité d'une prise de conscience accrue de la part des collectivités ainsi que d'une meilleure préparation professionnelle des spécialistes chargés de l'entretien et de la restauration.

Le Comité national suisse estime que la diffusion et l'information sur les problèmes du patrimoine doivent être améliorés de façon urgente en collaboration avec les médias, les centres de formation et les associations de défense du patrimoine.

Sur le plan de la formation, il préconise à la fois un élargissement et un approfondissement. Les questions patrimoniales devraient être évoquées dès le niveau secondaire. A l'université et dans les écoles professionnelles, les curricula devraient être révisés dans le sens d'un meilleur niveau d'expertise et d'une pluridisciplinarité plus effective.

Le Comité suisse recommande la création, dans chaque région culturelle d'un «centre» permettant de coordonner tous les efforts en matière de formation et d'information.